

Objet : Présentation du Schéma national des infrastructures de transport aux députés membres de la commission Développement Durable

Madame la députée, Monsieur le député,

Le 02 novembre prochain, le secrétaire d'Etat aura l'occasion de vous présenter un avant-projet de Schéma national des infrastructures de transport (SNIT) qui fait la part belle à une relance autoroutière qui n'ose dire son nom.

Avec 19 projets autoroutiers inscrits, auxquels il faut ajouter une dizaine de projets qui n'apparaissent pas dans ce Schéma, nous sommes fondés à nous interroger sur le hiatus existant entre les propos issus du Grenelle et une réalité moins écologique qu'annoncée. Le « *changement de paradigme* » en matière d'infrastructures de transport que le ministre de l'Ecologie défendait durant le Grenelle de l'environnement semble bel et bien avoir été oublié « *en route* ».

De plus, les biais budgétaires du SNIT ne laissent pas d'étonner. Dans l'avant-projet de SNIT diffusé le 13 juillet 2010, le coût total des projets autoroutiers avoisinent les 7,4 milliards d'euros. Or, l'addition du coût des 19 projets pris un à un dépasse largement les 12 milliards d'euros. Le rapporteur spécial, « *souligne l'absence de plan de financement accompagnant ce schéma d'infrastructures. Des prévisions de financement crédibiliseraient le schéma auprès des acteurs et citoyens, qui, en l'absence de celles-ci, risque de manquer d'effectivité* ». En ajoutant les 10 projets « oubliés », il y a fort à parier que l'enveloppe budgétaire dédiée à cette relance massive du programme autoroutier avoisinera les 20 milliards d'euros ! En période de pénurie budgétaire, ces largesses peuvent surprendre. D'autant que les projets autoroutiers envisagés sont très loin d'être les plus rentables... à moins de surévaluer les hypothèses de trafic, ce que ne manque pas de faire le ministère de l'Ecologie.

La totalité des projets d'infrastructures est évaluée à plus de 170 milliards d'euros. Or, ce document semble devoir être adopté par décret après une simple présentation sans vote devant les assemblées parlementaires. Le peu de cas fait de la légitimité électorale nous interpelle puisqu'elle nous renvoie à la concertation cosmétique ayant entourée l'élaboration de ce SNIT. Malgré l'article 16 de la loi dite Grenelle¹ prévoyant une concertation amont ainsi qu'une évaluation des projets routiers et autoroutiers à l'aune de critères écologiques, l'implication des associations n'aura été que purement formelle, sans autre prétention que celle de respecter une sorte de « *passage obligé* ».

Le ministère de l'Ecologie évalue le bénéfice carbone attendu à 2 millions de tonnes de CO₂ pour un investissement de 170 milliards d'euros... portant la tonne de CO₂ évité à 850 euros ! Même si nous contestons les évaluations du ministère de l'Ecologie qui semble bien loin de la rigueur scientifique que nous sommes en droit d'attendre, le rapport coût/bénéfice est assez éloigné d'une bonne gestion des deniers publics. Face à ce manque de rigueur, le ministère de l'Ecologie a cru bon devoir nous répondre que le but de ce Schéma n'était pas de réduire les émissions de gaz à effet de serre mais d'accompagner les besoins de mobilité de nos concitoyens. Étonnamment, le ministère de l'Ecologie ne semble pas avoir imaginé un instant que c'était justement l'ajout de nouvelles infrastructures qui engendraient ce besoin de mobilité et non le contraire.

Pour nos associations, le ministère de l'Ecologie fait fausse route avec cet avant-projet de Schéma national des infrastructures de transport. Nous espérons qu'en tant que parlementaire attaché à la crédibilité de la parole politique, vous saurez faire entendre la voie de la raison écologique. « *Gouverner, c'est prévoir* », disait Emile de Girardin. Or, la fin du pétrole à bas prix, la contrainte climatique, la fragmentation des milieux écologiques, l'artificialisation des espaces naturels, le démenagement du territoire, les nuisances sonores ainsi que l'émission de polluants de proximité engendrée par les infrastructures autoroutières vous enjoint de mettre en œuvre le « *changement de paradigme* » annoncé voilà trois ans.

Votre responsabilité à l'égard des générations futures est engagée. Nous espérons pouvoir compter sur votre écoute et votre action afin de mettre un terme aux illusions productivistes qui passeraient encore et toujours par l'ajout de voies autoroutières supplémentaires.

Nous nous tenons à votre entière disposition pour tout échange que vous estimeriez nécessaire.

Vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez au présent courrier, nous vous prions d'agréer, Madame la députée, Monsieur le député, l'expression de nos salutations les plus respectueuses.

Le Réseau STOP AUROROUTES